

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

17- 18 décembre 2018

17. Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Considérant que les agents d'animation du Service Enfance sont de plus en plus confrontés à la gestion de conflits entre les enfants et à l'agressivité des parents dans le cadre de leurs missions sur les temps péri et extra scolaires.

Considérant que face à cette violence et ce mal être de beaucoup d'enfants, ils se sentent parfois démunis pour trouver les bonnes solutions pour agir dans l'intérêt de l'enfant sans passer systématiquement par des sanctions.

Considérant qu'après un bilan positif des agents du Service Enfance suite aux rencontres 2018, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de collaborateur bénévole avec M. Moureau pour l'année 2019.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose aux membres du conseil municipal d'adopter la convention d'accueil d'un collaborateur bénévole.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention d'accueil d'un collaborateur bénévole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT